

## COMpte-REndU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

**Première convocation en date du deux juillet deux mille dix-huit adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le onze juillet deux mille dix-huit, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, salle de l'auditorium, à l'espace Cambresis à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

MEMBRES PRESENTS : (62 : 41 titulaires – 21 suppléants)

Communauté d'Agglomération de Cambrai (31: 21 titulaires – 10 suppléants)

- |                            |                             |                                |
|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Monique BOUQUIGNAUD     | 12. Philippe LOYEZ          | 23. Francine COUVENT(S)        |
| 2. Jean-Pierre COUVENT     | 13. Emile MILLIOT           | 24. Marie-Françoise DELAVAL(S) |
| 3. Daniel DELWARDE         | 14. Pascal MOMPACH          | 25. Marie –Anne DELEVALLEE(S)  |
| 4. Jean-Claude DESCHAMPS   | 15. Alain PARSY             | 26. Olivier DELSAUX(S)         |
| 5. Jacques DENOYELLE       | 16. Daniel POTEAU           | 27. Patrice GRANSARD(S)        |
| 6. Fernande LAMOURET       | 17. Michel PRETTRE          | 28. René OLIVIER(S)            |
| 7. Didier DRIEUX           | 18. Maryvone RINGEVAL       | 29. Gérard SETAN(S)            |
| 8. Serge FOVEZ             | 19. Edouard SLEDZ           | 30. André VERRIER(S)           |
| 9. Bernadette GODET        | 20. Sylvain TRANOY          | 31. Michèle JOLY(S)            |
| 10. Jean-Richard LECHOWICZ | 21. François-Xavier VILLAIN |                                |
| 11. Jean-Pascal LEROUGE    | 22. Yvette BLANCHARD (S)    |                                |

Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (27: 17 titulaires – 10 suppléants) :

- |                       |                          |                               |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 1. Alexandre BASQUIN  | 11. Dominique LAMOURET   | 21. Daniel FIEVET(S)          |
| 2. Daniel BLAIRON     | 12. Henri QUONIOU        | 22. Virginie LE BERRIGAUD (S) |
| 3. Frédéric BRICOUT   | 13. Denise LESAGE        | 23. Christian PAYEN(S)        |
| 4. Maurice DEFAUX     | 14. Joseph MODARELLI     | 24. Alain RIQUET(S)           |
| 5. Hubert DEJARDIN    | 15. Gérard TAISNE        | 25. Pascal ROELS(S)           |
| 6. Pascal FOULON      | 16. Marc PLATEAU         | 26. Odile SAUTIERE(S)         |
| 7. Stéphane JUMEAUX   | 17. Thierry WALEMME      | 27. Janine TOURAINNE(S)       |
| 8. Jean-Claude GERARD | 18. Didier BLEUSE (S)    |                               |
| 9. Michel HENNEQUART  | 19. Patrice BONIFACE(S)  |                               |
| 10. Yannick HERBET    | 20. Jean-Paul CAILLEZ(S) |                               |

Procuration :

Jacky DUMINY a donné procuration à Michel HENNEQUART

Bertrand LEFEBVRE a donné procuration à Henri QUONIOU

**Communauté de Communes du Pays du Solesmois** (4 : 3 titulaires – 1 suppléant)

1. Marc CARPENTIER
2. Didier ESCARTIN
3. Paul SAGNIEZ
4. Guy BESIN (S)

**Membres présents sans voix délibérative**

Nathalie PRUVOST, Commune de Troisvilles

**Membres excusés (43T):**

- |   |                         |                       |
|---|-------------------------|-----------------------|
| 1 Yves COUPE                            | 15 Michel LIENARD       | 30 Véronique NICAISE  |
| 2 Marie-Bernadette BUISSET-<br>LAVALARD | 16 Sylviane MAUR        | 31 Jacques OLIVIER    |
| 3 Gilbert DRAIN                         | 17 Yves MARECAILLE      | 32 Gérard PATOUX      |
| 4 Marie Thérèse DOIGNEAUX               | 18 Michel MOUSSI        | 33 Christian PECQUEUX |
| 5 Pascal DUEZ                           | 19 Francis NOBLECOURT   | 34 Isabelle PIERRARD  |
| 6 Patrice EGO                           | 20 Slimane RAHEM        | 35 Bernard PLET       |
| 7 Jean Luc FASCIAUX                     | 21 Jacques RICHARD      | 36 Liliane RICHOMME   |
| 8 Fabrice LEFEBVRE                      | 22 André-Marie FORRIERE | 37 Brigitte ROLAND    |
| 9 Albert LEVERD                         | 23 Didier BONIFACE      | 38 Serge SIMEON       |
| 10 Olivier GOBERT                       | 24 Laurent COULON       | 39 Yvan BRUNIAU       |
| 11 Marjorie GOSSELET                    | 25 Jacky DUMINY         | 40 Teddy DRILA        |
| 12 Jean-Pierre GOLEBIEWSKI              | 26 Karine ELOIR         | 41 Georges FLAMENGT   |
| 13 Jean-Pierre LAGON                    | 27 Bertrand LEFEBVRE    | 42. Evelyne LAMAND    |
| 14 Jacques LEGENDRE                     | 28 Pierre LEVEQUE       | 43. Laurence PRALAT   |
|   | 29 Jean-Felix MACAREZ   |                       |

Monsieur Didier DRIEUX est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical
2. Urbanisme
  1. Analyse des résultats d'application du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis
  2. Prescription de la révision complète du SCoT du Cambrésis – Précision des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
3. Habitat
  1. Proposition de partenariat avec l'ANAH dans le cadre du nouveau PIG
  2. Proposition de lancement du marché de suivi-animation du PIG 2019-2021
  3. Fonds Air : modalités, règlement intérieur des aides, partenariats Pays/EPCI
4. Transition énergétique
  1. Attribution de l'accord cadre relatif à l'AMO énergies renouvelables
5. Structure
  1. Décision modificative du budget principal
  2. Postes
6. Questions Diverses
  1. Information sur les avis émis sur les PLU arrêtés de Bazuel, de Gouzeaucourt, de Montigny-en-Cambrésis et de Haucourt-en-Cambrésis
  2. Proposition d'avis sur le PLH de la Communauté d'Agglomération de Cambrai
  3. CEE TEPCV
  4. FISAC
  5. Convention plantons le décor
  6. Conseil de développement
  7. Adhésion à la médiation préalable obligatoire

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2018**

Suite à l'envoi par courrier du compte-rendu du dernier comité syndical, et conformément à l'article 29 du règlement intérieur.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ce dernier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2. URBANISME**

### **2.1 ANALYSE DES RESULTATS D'APPLICATION DU SCoT DU CAMBRESIS**

Monsieur Tranoy explique que ce Comité Syndical fait suite à de nombreuses réunions préparatoires (ateliers, commissions et réunions du Bureau). Ces réunions ont permis de préparer les documents joints au courrier d'invitation, qui composent le « Bilan du SCoT » et serviront d'appui à l'analyse des résultats d'application du schéma.

Il rappelle que dans les 6 ans suivants son approbation, le schéma doit faire l'objet d'une analyse des résultats d'application. Ce délai arrive à échéance et il est aujourd'hui nécessaire de débattre sur cette analyse. Suite à ce débat, une délibération de maintien ou de révision du SCoT doit être prise afin d'éviter la caducité du document cadre. Il rappelle l'importance de ce document qui constitue un véritable projet de territoire pour l'arrondissement. Il remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réalisation du Bilan.

Monsieur Fovez ajoute que le SCoT, défini à l'échelle de l'arrondissement, est un document transversal traitant de l'ensemble des thématiques liées à l'aménagement du territoire. Il remercie les Vice-Présidents qui se sont fortement mobilisés pour ce Bilan et les techniciens pour leur implication. Il précise que lors de la mise en œuvre du SCoT, de nombreux PLU ont été analysés par la commission des PLU et du SCoT.

Monsieur Tranoy précise que le dossier intègre une évaluation qualitative des orientations du SCoT. La méthode retenue a été de questionner chaque orientation de la manière suivante :

- est-elle oui ou non en bonne adéquation avec les besoins du territoire, c'est-à-dire bien d'actualité ?
- a-t-elle alors oui ou non une bonne précision, c'est-à-dire est-elle assez précise ?
- rencontre-t-elle alors oui ou non une bonne interprétation par les différents acteurs, c'est-à-dire est-ce assez claire ?
- rencontre-t-elle alors oui ou non une bonne traduction dans les documents d'urbanisme ?

Cette méthode d'évaluation qualitative « par paliers » a l'avantage de ne pas évaluer une éventuelle performance des orientations, de se baser sur des faits et non sur une note arbitraire et surtout d'apprécier au regard de l'accompagnement du Pays à quel « palier d'évaluation » l'orientation du SCoT bute-t-elle.

Monsieur Tranoy ajoute que le Bilan met en évidence la nécessité :

- d'étendre les orientations du schéma à l'ensemble de son périmètre afin de tenir compte des six nouvelles communes ayant intégré le Pays du Cambrésis en janvier 2013,
- de tenir compte des nouvelles réalités du territoire avec l'avancée du Canal Seine Nord Europe et de la reconversion de la BA 103, du bouleversement démographique rencontré récemment, de l'évolution du contexte économique et logistique ainsi que du nouveau cadre régional des Hauts-de-France,
- de définir les orientations et objectifs au-delà de l'horizon 2020 et d'alimenter le contenu du SCoT grâce aux études et projets portés par le Pays dont notamment le Plan Climat Air Energie Territorial.

- Monsieur Tranoy propose de revenir sur le Bilan du SCoT thématique par thématique. Il intervient sur l'Armature Urbaine, les Transports et les Déplacements. Au vu du dossier, se dégagent plusieurs enjeux majeurs : avoir une connaissance plus précise des déplacements des ménages, défendre et conforter les projets structurants (Canal Seine Nord Europe, E-Valley, pôles d'excellence), tenir compte des nouveaux enjeux liés à la santé, porter une attention particulière sur la population captive et le vieillissement de la population, encourager le report modal vers d'autres modes de transports que la voiture, tenir compte du projet de Ligne à Haut Niveau de Service, conforter les pôles d'échanges, encourager les nouveaux types de mobilité et réinterroger la question du transport de marchandises.

- Monsieur Basquin intervient ensuite sur la thématique de l'Habitat, du Foncier et du Renouvellement Urbain. Il considère que le SCoT est un document stratégique qui doit tenir compte des besoins des habitants. Il ajoute que le logement est une préoccupation forte de la population. Il insiste sur la nécessité de créer ensemble les conditions d'une ambition forte autour de l'habitat. Il évoque l'augmentation du nombre de logements liée à l'attractivité du Cambrésis, conséquence du cadre de vie agréable et du prix du foncier avantageux. Il insiste sur l'engagement des communes en matière de renouvellement urbain notamment dans le cadre de la contractualisation avec l'Etablissement Public Foncier.

Il évoque également certaines faiblesses comme le manque de logements très sociaux et de petites typologies de logements malgré de fortes demandes. Il précise qu'il reste encore des poches d'insalubrité malgré les actions menées grâce aux « PIG Habiter Mieux ». Il ajoute que le taux de vacance a augmenté et que près de 7000 logements sont vacants sur l'ensemble de l'arrondissement. Une étude est actuellement menée par le Pays concernant l'insalubrité et la vacance qui constituent deux problématiques majeures pour le Cambrésis.

Monsieur Basquin précise qu'il est important d'avoir ces éléments en tête dans le cadre de la future révision du SCoT. Au vu du Bilan du SCoT, se dégagent plusieurs enjeux : maintenir l'attractivité du Cambrésis en matière d'habitat, assurer une production de logements adaptée aux besoins, prévenir et anticiper les phénomènes de vieillissement de desserrement des ménages, avoir une véritable maîtrise foncière, renforcer le renouvellement urbain, mesurer la consommation foncière et éviter l'étalement urbain tout en répondant aux problématiques des communes rurales, favoriser la mixité sociale et tenir compte de la problématique de parcours résidentiel.

Monsieur Basquin remercie les élus pour leur implication dans le bilan du SCoT ainsi que les techniciens du Pays du Cambrésis pour le travail effectué.

- Monsieur Lerouge intervient ensuite sur l'Environnement, le Tourisme et le Cadre de Vie. Il explique que le choix de l'appellation des ateliers est pertinent car le tourisme est éminemment lié à l'environnement et au cadre de vie. Le Bilan montre une avancée de la structuration et du développement touristique de la Destination Cambrésis avec la mise en valeur des principaux équipements touristiques. Il insiste sur l'importance de s'appuyer sur le patrimoine local pour irriguer le territoire. Un effort de mise en valeur du « petit patrimoine » reste à fournir. Concernant le patrimoine vert, il y a eu une progression car des chemins de randonnées ont été mis en valeur, des corridors écologiques et coulées vertes ont été créés mais la mise en réseau de ces trames reste à améliorer.

Concernant la préservation des paysages certains bons exemples ont été présentés lors des groupes de travail mais cette orientation mériterait d'être mieux prise en compte. Une attention particulière doit également être portée sur la protection des entrées de ville, paysages et pôles gares. La préservation du patrimoine végétal (préservation des prairies, linéaires de haies, milieux aquatiques ...) constitue un enjeu important qui contribue notamment à la meilleure gestion des risques d'inondation.

Monsieur Tranoy ajoute que la question des risques naturels est très importante pour le Cambrésis. Il indique également que le Cambrésis va continuer d'appuyer la dynamique énergétique et précise que le Plan Climat Air Energie Territorial est en cours d'élaboration.

- Monsieur Tranoy intervient ensuite sur la Stratégie de Développement Economique, dernière grande thématique du Bilan du SCoT. Il présente la mutation récente de la population active et l'évolution du contexte économique. Au vu du Bilan du SCoT, se dégagent plusieurs enjeux : mener des études de stratégie économique à l'échelle des intercommunalités, anticiper les besoins économiques, conforter l'ambition économique du territoire tout en mesurant la consommation des espaces agricoles et naturels, renforcer l'offre de formation, réfléchir à la maîtrise des implantations commerciales, soutenir l'artisanat, renforcer les pôles commerciaux du territoire tout en préservant les centres-ville et maintenir le commerce de proximité.

Monsieur Tranoy donne ensuite la parole à la salle pour débattre sur l'analyse des résultats d'application du SCoT.

Monsieur Couvent, Maire de Neuville-Saint-Rémy s'interroge sur le nombre de logements vacants évoqué par Monsieur Basquin.

Monsieur Basquin précise que les 7000 logements vacants correspondent principalement à des logements diffus sur l'ensemble du territoire. Ils peuvent prendre différentes formes : habitations dégradées, maisons divisées en plusieurs appartements, ... Il s'agit d'une problématique lourde et complexe : logement bien dégradé ne pouvant pas être remis sur le marché car c'est coûteux, problème de succession, rétention foncière... Toutes les communes sont concernées, qu'elles soient urbaines, rurales ou semi-rurales. Cet habitat abandonné marque nos différentes communes et représente un potentiel à exploiter.

Monsieur Payen, Maire de Béthencourt considère que cette exploitation n'est pas toujours évidente car les locataires sont protégés par les lois et il faut faire attention aux conséquences.

Monsieur Basquin précise que comme les propriétaires, les locataires peuvent être de bonne ou de mauvaise foi. L'action sur les logements vacants est relativement complexe et pour cela, une étude a été lancée par le Pays sur la question de la vacance et de l'indignité. Des maires seront consultés par le cabinet d'étude. Il invite les élus à répondre à leurs questions afin d'alimenter la réflexion.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur Tranoy clôt le débat.

## **2.2 PRESCRIPTION DE LA REVISION COMPLETE DU SCoT DU CAMBRESIS – PRECISION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

### **- PRESCRIPTION DE LA REVISION COMPLETE DU SCoT DU CAMBRESIS**

Monsieur Tranoy expose :

Les élus du Pays du Cambrésis ont approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis le 23 Novembre 2012. Ce schéma constitue un projet politique partagé et cohérent à l'échelle de l'arrondissement. Il organise et oriente le développement du territoire dans le respect des objectifs du développement durable. Sur la base de ses orientations, la mise en œuvre du SCoT a permis de conforter la cohérence de l'aménagement du Cambrésis.

Dans les 6 ans suivants son approbation, le schéma doit faire l'objet d'une analyse des résultats d'application de ses orientations. Cette analyse doit donner lieu à une délibération du Comité Syndical décidant soit de maintenir le SCoT en vigueur soit de le réviser. A défaut d'une telle délibération, le schéma deviendrait caduc et le territoire serait concerné par le principe d'urbanisation limitée.

Ce principe d'urbanisation limitée contraint fortement le développement des communes et intercommunalités concernées. Il est défini par les articles L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme qui interdisent toute nouvelle ouverture à l'urbanisation sauf dans le cas où une dérogation est accordée par l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Ainsi, le SCoT est essentiel pour offrir des possibilités de développement au territoire et laisser aux élus la possibilité d'agir sans dépendre de dérogations accordées par l'Etat.

L'analyse des résultats d'application du SCoT dite « Bilan du SCoT » doit servir de base au choix de la procédure d'évolution du SCoT. Ce bilan permet notamment de faire apparaître les enjeux :

- d'étendre les orientations du schéma à l'ensemble de son périmètre afin de tenir compte des six nouvelles communes ayant intégré le Pays du Cambrésis en janvier 2013,
- de tenir compte des nouvelles réalités du territoire avec l'avancée du Canal Seine Nord Europe et de la reconversion de la BA 103, du bouleversement démographique rencontré récemment, de l'évolution du contexte économique et logistique ainsi que du nouveau cadre régional des Hauts-de-France,

- de définir les orientations et objectifs au-delà de l'horizon 2020 et d'alimenter le contenu du SCoT grâce aux études et projets portés par le Pays dont notamment le Plan Climat Air Energie Territorial.

Le code de l'urbanisme précise qu'en cas d'extension du périmètre du SCoT, les orientations de ce dernier doivent être étendues à l'ensemble du périmètre au plus tard lors de la délibération suivant l'analyse des résultats d'application du schéma. L'extension des orientations relatives aux objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain implique une procédure de révision.

De plus, la procédure de révision complète du SCoT est nécessaire dès que sont envisagés des changements portant sur les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Or les enjeux mentionnés précédemment sont susceptibles de porter atteinte à l'économie générale du SCoT et de remettre en cause le PADD.

Ainsi, au vu du débat sur l'analyse des résultats d'application du SCoT et pour tenir compte de ces enjeux, il est proposé aux élus de prescrire la révision complète du SCoT. Cette procédure permettra de redéfinir un projet structurant à l'échelle de l'arrondissement et de maintenir un cadre réglementaire de référence pour les documents d'urbanisme locaux. La révision complète du SCoT planifiée sur plusieurs années, permettra sur la base d'un diagnostic actualisé, de redéfinir un projet d'aménagement à l'échelle de l'arrondissement qui sera ensuite décliné en orientations et objectifs.

#### **- PRECISION DES OBJECTIFS POURSUIVIS**

Monsieur Tranoy précise que les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision complète du SCoT doivent rester dans le cadre des possibilités d'actions que le code de l'urbanisme attribue au schéma, répondre à des enjeux propres au territoire et ne pas être trop généraux.

Les objectifs poursuivis précisés dans la proposition de délibération jointe au courrier d'invitation sont issus de l'analyse des résultats d'application du SCoT.

Ainsi, dans le respect des objectifs de développement durable définis à l'article L101-2 du code de l'urbanisme, au vu du débat sur l'analyse des résultats d'application du SCoT et en complément des enjeux précédemment cités, il est proposé de mener une révision complète du schéma afin de répondre aux objectifs poursuivis suivants :

- Affirmer le dynamisme du Cambrésis dans la Région, par un confortement de l'armature urbaine et un renforcement de l'équilibre territorial entre les pôles de centralité et les communes rurales,
- Encourager l'amélioration de la mobilité dans le Cambrésis notamment en désenclavant le territoire et en favorisant une diversification des modes de mobilité,
- Répondre aux besoins de logements en tenant compte des enjeux du parcours résidentiel et de la mixité sociale,
- Lutter contre l'étalement urbain en encourageant le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements existants,



- Aborder la question de la densité de manière raisonnée,
- Favoriser le développement touristique et la valorisation du patrimoine à l'échelle du Cambrésis,
- Veiller à la préservation du cadre de vie : paysages, entrées de ville, cohérence des ensembles bâtis,
- Protéger les espaces naturels du territoire et sa ressource en eau, notamment en s'appuyant sur la mise en valeur de la Trame Verte et Bleue,
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire,
- Faciliter la prévention des risques en s'appuyant sur les acteurs locaux,
- Conforter et réaffirmer l'ambition économique du Cambrésis tout en mesurant la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Favoriser le rayonnement des zones d'activités économiques du Cambrésis,
- Favoriser le développement de l'activité agricole notamment en encourageant les démarches durables et responsables,
- Conforter les polarités commerciales tout en préservant les commerces de centre-ville et de proximité.

#### **- PRECISION DES MODALITES DE CONCERTATION**

Monsieur Fovez précise que la révision complète du SCoT sera menée en associant, pendant toute la durée de la révision du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation a pour objectif d'informer l'ensemble des personnes concernées aux réflexions et études menées et leur offrir la possibilité de s'exprimer et d'échanger tout au long de la procédure sur le projet de SCoT.

Ces modalités de concertation ne doivent pas se limiter à une simple information des personnes concernées mais permettre de réels échanges.

Toutefois, il est impératif de s'assurer que l'ensemble des modalités de concertation pourront être respectées au cours de la procédure de révision.

Les modalités de concertation suivantes sont proposées :

- Mise à disposition du public d'un registre dans les locaux du Syndicat Mixte,
- Mise à disposition du dossier de révision du SCoT dans les locaux du Syndicat Mixte,
- Publication d'articles concernant le SCoT sur le site internet du Syndicat Mixte,
- Mise en place d'une boîte aux lettres électronique,
- Organisation de réunions publiques.

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu l'avis favorable du Bureau du PETR du Pays du Cambrésis du 27 juin 2018,

**Après en avoir délibéré, il vous est demandé de bien vouloir:**

**- Prescrire la révision complète du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis au regard de l'analyse des résultats d'application du schéma,**

**- Adopter les objectifs poursuivis de la révision tels que présentés ci-avant,**

**- Approuver les modalités de concertation telles que définies ci-avant,**

**- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

**- Autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour la révision complète du SCoT et les études associées**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3. HABITAT**

#### **3.1 PARTENARIAT AVEC L'ANAH ET L'ETAT AU TITRE DU NOUVEAU PIG**

Monsieur Basquin rappelle le contexte du PIG porté par le Pays. L'amélioration du parc privé ancien dégradé est un enjeu identifié comme axe de travail d'échelle d'arrondissement depuis 2009. L'outil choisi par le territoire a été le lancement d'un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » en 2013.

Son objectif : l'amélioration de l'habitat avec comme public cible les propriétaires occupants sociaux et très sociaux sur 3 volets : précarité, adaptation, insalubrité.

La mise en œuvre sur le terrain s'est traduite par 2 éléments :

- Une ingénierie de terrain (équipe suivi-animation) chargée : de l'animation et de la coordination, de la communication, repérage et recensement des situations, conseil et accompagnement des personnes, bilan et évaluation du programme
- Un fond d'aide aux travaux abondé par l'ANAH, le Conseil Régional (jusqu'en 2017), le Conseil Départemental le Pays et EPCI qui permet de faire effet levier sur le FART et minorer le reste à charge pour les propriétaires.

Bilan chiffré du PIG « Habiter Mieux » : 23 avril 2013 au 31 décembre 2018